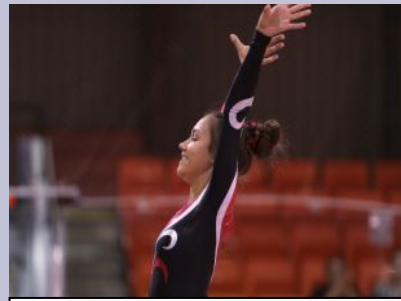


Amélie B. Kretz, finissante juin 2010  
Triathlète, **Jeux olympiques de Rio, 2016**



Laurence Roux, finissante juin 2016, gymnaste,  
trampoline, Championnats canadiens 2016



Charles-Antoine  
Alarie, 5e sec., skieur

Anthony Paquette,  
finissant juin 2014, 30  
vies et Mémoires vives



Thomas Lefebvre Caron  
Anthony Paquette



Maxime Gibeault et William Legault-Lacasse,  
finissants juin 2014, rôles principaux - Il était une  
fois Les Boys

OBJECTIFS



ÉLÈVES  
ADMISSIBLES



SERVICES  
OFFERTS EN  
2017-2018



PROCÉDURES

## PROGRAMME D'ENCADREMENT OFFERT AUX ÉLÈVES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU OU ÉLÈVES ARTISTES

Depuis trois ans, un encadrement particulier est offert aux élèves athlètes engagés dans un programme sportif intensif de haut niveau et aux élèves artistes afin de leur permettre de concilier leur projet particulier et leurs études.

Ce programme d'encadrement est appelé à être bonifié au fil des années, selon les besoins de la clientèle, et des frais pourraient être alors exigés. Pour le moment, aucuns frais ne sont exigés pour les services de base.



ACADÉMIE LAFONTAINE

2171, boul. Maurice  
St-Jérôme (Québec)

[www.academielifontaine.qc.ca](http://www.academielifontaine.qc.ca)

## OBJECTIF

Permettre à des athlètes de haut niveau d'obtenir l'aide nécessaire à la réussite de leurs études tout en poursuivant leur programme d'entraînement sportif ou à des élèves artistes qui ont une possibilité de vivre un projet artistique d'envergure qui demande un investissement de temps considérable **à des moments précis\*** au cours de l'année scolaire (ex. semaine de compétition, semaine d'entraînement, journées de tournage).

\*Pour le moment, la structure mise en place ne nous permet pas d'accommoder les élèves qui doivent s'absenter sur une **base régulière** (tous les vendredis, tous les matins, toutes les dernières périodes...). Nous sommes prêts à bonifier notre programme d'encadrement afin d'aider aussi ces élèves. Cependant, les exigences de cet accompagnement sur une base régulière requerront certainement des services à la carte. **Nous invitons les parents des enfants dans cette situation à nous soumettre tout de même les demandes.** Nous analysons les besoins pour un encadrement académique optimal et verrons ce qui est possible de mettre en place.

**Au primaire**, sans avoir une structure formelle, nous avons pu, à ce jour, accommoder les élèves qui ont dû s'absenter à des moments précis étant donné les exigences de leur programme d'entraînement ou de tournage. **Au secondaire**, une structure est mise en place pour aider les élèves à composer avec les exigences ponctuelles que requièrent leur condition d'athlète de haut niveau ou d'artiste.

## ÉLÈVES ADMISSIBLES

Pour être admissible, l'élève doit **avoir un bon dossier académique**, faire preuve **d'autonomie** et de **discipline personnelle**.

### Athlète de haut niveau

Tout élève engagé dans un programme d'entraînement et/ou de compétition intensif et identifié, par sa fédération, comme étant un athlète de niveau :

- **Niveau « Excellence »** : membres de l'équipe du Canada dans leur discipline, sans égard à l'âge;
- **Niveau « Élite »** : membres de l'équipe du Québec dans leur discipline, sans égard à l'âge;
- **Niveau « Relève »** : jeunes, ayant généralement 17 ans et moins, engagés dans un programme de développement de la performance sportive, parce qu'identifiés par leur fédération sportive comme ayant le potentiel pour accéder aux deux niveaux supérieurs;
- **Niveau « Régional »** : tout membre d'un club participant à une fédération et ayant une structure appropriée, un entraîneur certifié, un réseau de compétition connu, un programme d'au moins 15 heures par semaine en entraînement ou en compétition.

### Élèves artistes

Tout élève engagé dans un projet artistique d'envergure qui exige un investissement de temps considérable qui exige des absences répétées ou des absences de longue durée de l'école.

## PROCÉDURES

1. Cocher sur le formulaire de demande de choix de cours la case PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU / ARTISTE afin de nous signifier votre intérêt et que nous puissions considérer la demande dans le cadre de notre organisation scolaire de la prochaine année scolaire.
2. **ET soumettre la demande au directeur adjoint de la classe d'enseignement concernée d'ici le 15 avril 2017.**

Les parents d'un élève athlète ou artiste qui souhaitent avoir recours aux services d'encadrement doivent soumettre un dossier à la direction adjointe de la classe d'enseignement concernée lui permettant **d'analyser les besoins et d'établir les mesures qui peuvent être mises en place pour accommoder l'élève.**

Afin de bien organiser les services d'aide pour l'élève et vous informer des moyens que nous serons en mesure de mettre en place en fonction de nos ressources humaines et matérielles., le dossier doit être soumis à la direction adjointe **au plus tard le 15 avril de l'année qui précède la rentrée scolaire.**

La demande doit inclure les éléments suivants :

<b>Élèves athlètes</b>	<b>Élèves artistes</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• lettre de la part des parents qui précisent la situation de l'élève et les besoins.</li><li>• Lettre de l'entraîneur qui précise le plan d'entraînement détaillé de l'athlète ainsi que l'horaire des compétitions de l'année L'entraîneur doit joindre les formulaires d'inscription aux événements nationaux, internationaux...</li><li>• Lettre de la fédération ou association qui atteste que le niveau de l'athlète (Excellence, Élite, Relève, Régional).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• contrat de travail proposé, le cas échéant;</li><li>• lettre d'une personne d'autorité, responsable du projet artistique, qui précise l'horaire de travail de l'élève artiste.</li></ul>

D'autres informations peuvent être demandées par la direction adjointe pour mieux cerner les besoins d'accommodement.

**\*\*Dans un souci de bien accompagner les élèves, les parents dont les élèves bénéficient déjà du programme d'accompagnement pour l'année en cours, doivent présenter une nouvelle demande au plus tard en juin pour l'année scolaire suivante en précisant s'il y a des modifications ou non au plan d'accompagnement.**

3. La direction adjointe **analysera la demande formulée** par les parents et **communiquera sa décision aux parents** dans les quinze jours suivant la réception de la demande.
4. Si la demande est acceptée, **un contrat d'engagement** liant l'élève, les parents et l'Académie Lafontaine devra être signé pour assurer le respect des responsabilités réciproques.

## SERVICES PARTICULIERS AU PRIMAIRE

Le titulaire et la direction adjointe sont responsables de **l'encadrement** et du **suivi constants** du parcours scolaire de l'élève athlète ou artiste.

- Le titulaire collaborera avec les parents afin de communiquer un certain **plan de travail** en raison des absences ponctuelles de l'élève à des moments déterminés ou en raison des nombreuses heures consacrées à l'entraînement pendant la période scolaire. Le plan de travail peut préciser des aménagements de l'horaire des remises de travaux, des reprises d'examen,...
- Le titulaire verra à **jumeler l'élève à un collègue de classe** pour la prise de notes en classe et pour colliger les différents documents remis par les enseignants.
- Le titulaire et la direction adjointe **pourraient recommander les services d'un tuteur privé aux frais des parents** si l'élève a de la difficulté à rattraper la matière manquée en son absence.

## SERVICES PARTICULIERS AU SECONDAIRE

Un **enseignant-ressource** sera désigné afin de suivre le parcours de l'élève. Cet enseignant-ressource agira à titre d'agent de liaison entre **l'élève**, les **parents**, les **enseignantes** ou les **enseignants** et la **direction adjointe** tout au long de l'année scolaire.

Cet enseignant-ressource est responsable de **l'encadrement** et du **suivi constants** du parcours scolaire de l'élève athlète ou artiste.

Cet enseignant-ressource verra, à

- La **gestion des absences** en raison des compétitions, des entraînements ou du projet artistique;
- Le **jumelage de l'élève** à un collègue de classe pour la prise de notes et la collecte de documents remis par les enseignants en l'absence de l'élève athlète ou artiste;
- L'élaboration d'un **plan de travail** en raison des absences de l'élève à des moments déterminés ou en raison des nombreuses heures consacrées à l'entraînement pendant la période scolaire. Le plan de travail peut préciser des aménagements de l'horaire des remises de travaux, des reprises d'examen, la mise en place de cours de récupération ponctuels, exemption ponctuelle de certains cours,...
- **Recommander les services d'un tuteur privé aux frais des parents** si l'élève a de la difficulté à rattraper la matière manquée en son absence.

De plus, la direction adjointe tentera, lorsque possible, de regrouper les élèves athlètes de haut niveau et artistes dans deux groupes sur les sept groupes existants afin de favoriser l'entraide et surtout, favoriser la communication entre les différents intervenants.